

Paris, le 15 décembre 2011

N/Réf. : 2011-189 AD/DC

Monsieur Xavier BERTRAND
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de la Santé
127 rue de Grenelle
75700 PARIS 07 SP

Objet : Mise en œuvre de la Loi du 5 juillet 2011. Campagne budgétaire 2012 pour les établissements de santé publics et privés habilités à délivrer des soins sans consentement en psychiatrie.

Monsieur le Ministre,

L'objet de cette lettre conjointe de la Fédération des Établissements Hospitaliers d'Aide à la Personne privés non lucratifs (FEHAP), de la Fédération Hospitalière de France (FHF), de la Fédération Nationale des Patients en Psychiatrie (FNAPSY), de l'Union Nationale des Amis et Familles de malades Psychiques (UNAFAM), de la Conférence nationale des Présidents de Commission Médicale d'Établissement de Centres Hospitaliers Spécialisés et de l'Association des Directeurs d'Établissements gérant des Secteurs de Santé Mentale (ADESM) est d'attirer votre attention sur la compensation des charges nouvelles issues de la mise en œuvre de la Loi du 5 juillet 2011 pour les établissements de santé habilités à délivrer des soins sans consentement en psychiatrie.

Les organisations signataires ont apprécié la lettre de remerciements de Madame Nora Berra aux professionnels de ce secteur, en date du 25 octobre 2011, pour s'être attachés à une mise en œuvre rapide durant la période estivale, en limitant au mieux les difficultés, voire les incohérences qui demeurent dans le texte de loi.

Pour autant, chacun des établissements concernés a été tenu de faire face à des charges soignantes, administratives et logistiques (salles d'audiences, transports) nouvelles, engendrées par la mise en œuvre de la réforme sur le terrain.

En l'état actuel de l'organisation des audiences, à l'échelle des établissements concernés, les charges induites à compenser s'établissent, selon les tailles, dans une « fourchette » de 200.000 à 300.000 euros annuellement. Lors des travaux parlementaires sur la Loi du 5 juillet 2011, vous aviez indiqué avec Madame Nora Berra que l'élaboration d'un plan psychiatrie et santé mentale viendrait apporter des réponses aux fortes interrogations sur les charges et contraintes nouvelles pour les établissements concernés.

Or, en l'état actuel de l'élaboration du plan, il apparaît qu'aucune réelle incitation n'est prévue en particulier pour que les audiences soient rendues prioritairement dans les hôpitaux. Dans ces conditions, les charges actuelles induites dans les hôpitaux apparaissent devoir être prises en compte à l'instar de ce qui a été fait pour la Chancellerie.

Aussi, les organisations signataires souhaitent que la Campagne budgétaire 2012 puisse permettre de dégager une enveloppe budgétaire d'accompagnement de l'ordre de 50 millions d'euros pour les établissements de santé publics et privés habilités à délivrer des soins sans consentement en psychiatrie.

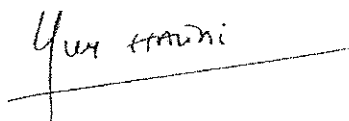
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président de l'ADESM



Joseph HALOS

Le Président de la Conférence
Nationale des Commissions
Médicales d'Établissement de
Centres Hospitaliers Spécialisés



Docteur Yvan HALIMI

Le Président de la FEHAP,



Antoine DUBOUT

Président de la FHF,



Frédéric VALLETOUX

La Présidente de la FNAPSY



Claude FINKELSTEIN

Le Président de l'UNAFAM



Jean CANNEVA